

Assemblée Générale Extraordinaire – Vote Electronique



PÔLES

- Direction Générale
- Formation & Emploi
- Clubs & Territoires
- Vivre Ensemble
- Marque
- 3x3

Destinataires

- Présidents
- Trésorerie
- Autre

COMMISSIONS

- CDO
- Mini Basket
- Compétitions
- Technique
- 3x3
- Démarches clubs
- Salles et terrains

Nombre de pièces jointes : 1

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs affiliés au Comité du Rhône et Métropole de Lyon,

Le vote des résolutions qui seront présentées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2024 s'effectuera par voie électronique.

Ce vote s'effectuera à partir de la plateforme BALOTILO entre le 16 décembre 2024 20h00 et le 18 décembre 2024 23h00. Un mail contenant ce lien vous sera envoyé.

Nous vous alertons qu'il est possible que le mail envoyé le 16 décembre 2024 20h00 par BALOTILO soit réceptionné dans les courriers indésirables / spams de votre messagerie.

Vous trouverez ci-joint un descriptif du process de vote.

RÉDACTEUR

Lionel SORLUT
Secrétaire Général

VÉRIFICATEUR

Lionel SORLUT
Secrétaire Général

APPROBATEUR

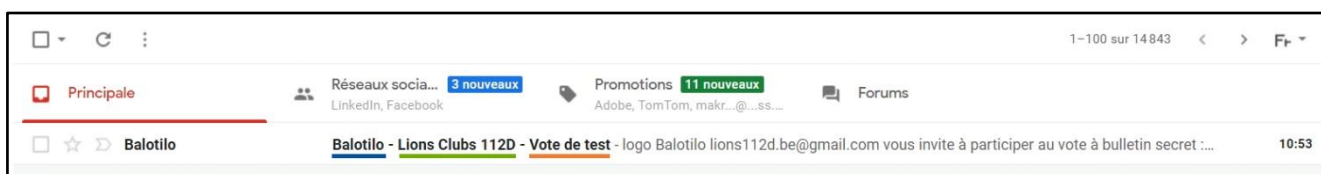
Pierre DEPETRIS
Président

Vous recevez un mail pour voter

Objet du mail

Le mail que vous recevez pour accéder au bulletin de vote à pour structure :

- Expéditeur : **Balotilo**
- Objet : **Balotilo** – **Nom du créateur du vote** – **Sujet du vote**



On trouve également les données du vote : l'adresse mail de l'expéditeur ainsi que le type de bulletin, à savoir ici, un vote secret.

Contenu du mail



Vous votez

Après avoir cliqué sur le lien pour voter, vous accédez au bulletin de vote :

Élection

Vote de test

Groupe / Association :

Fin de l'élection : mercredi 17 novembre 2021 à 20h00

1 électeurs inscrits.

Ceci est un vote de test pour que les membres votants puissent mieux comprendre la procédure de vote.

Le vote simple, va vous proposer de choisir "oui", "non" ou ne se prononce pas.

Oui Non Ne se prononce pas

Le bulletin de notre vote de test reprend les données importantes du scrutin.

Par défaut, le choix est « Ne se prononce pas ». Vérifiez bien que vous avez coché le choix que vous désirez.

Le vote simple, va vous proposer de choisir "oui", "non" ou "ne se prononce pas:"

Oui Non Ne se prononce pas

Vous ne pouvez choisir qu'une seule option.

N'oubliez pas de valider votre vote

Je vote !

Une fois que vous avez répondu à toutes les questions du vote, cliquez sur le bouton « je vote » en bas du bulletin.

Un message confirme que vous avez voté ;

Merci !

Votre vote a bien été bien pris en compte.

Les résultats seront publiés le mercredi 17 novembre 2021 à 20h00.

Vous pourrez y accéder en utilisant le même lien que celui utilisé pour voter.

Après avoir voté

En cliquant à nouveau sur le lien que vous avez reçu par mail, vous ne votez pas une seconde fois. Vous ne pouvez que modifier votre premier vote.

Votre précédent vote a été pris en compte le 12 novembre 2021 07:48:08. Vous pouvez le remplacer en votant à nouveau.

Les choix du premier vote sont réinitialisés et vous devez répondre à nouveau aux questions.

Le bouton de validation change et devient :

Je change mon vote !